

AUDIT EUREX

Société de
Commissaires aux
Comptes inscrite sur
la liste nationale des
Commissaires aux
Comptes, rattachée à la
CRCC de Chambéry

INITIATIVE CHABLAIS

Association

SIEGE SOCIAL :
89, CHEMIN DE LA BALLASTIERE
ZI VONGY
74200 THONON LES BAINS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1ER JANVIER 2019 AU 31 DECEMBRE 2019

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 JUIN 2020

AUDIT EUREX

SARL au capital de 8.000 euros - Siren n° 433 396 496 00013 RC Thonon - TVA FR 45 433 396 496 - Code Naf 6920 Z
Siège Social : Technosite Altéa - 196 rue Georges Charpak - 74100 Juvigny
Tél : 04 26 69 75 87 - E.mail : audit.annemasse@eurex.fr - www.eurex.fr

Bureau secondaire : 3 rue du Champ de la Vigne - CS 40074 - 74603 Seynod Cedex - Tél : 04 50 69 79 79

INITIATIVE CHABLAIS

Association
SIEGE SOCIAL : 89, CHEMIN DE LA BALLASTIERE
ZI VONGY
74200 THONON LES BAINS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

A l'assemblée générale de la l'association INITIATIVE CHABLAIS.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INITIATIVE CHABLAIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Evènements postérieurs à la clôture » figurant en page 21 de l'annexe des comptes annuels concernant l'épidémie de Covid-19, ses impacts sur l'association et le traitement comptable de celle-ci.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « Notes sur le bilan » figurant en pages 16 et 17 de l'annexe des comptes annuels, expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des immobilisations financières ainsi que les modalités relatives à leur dépréciation.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des immobilisations financières, et nous nous sommes assurés que la note de l'annexe susmentionnée fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Juvigny, le 10/06/2020

P/SARL AUDIT EUREX,

Claude MAURICE
Co-Gérant, Associé
Commissaire aux comptes

ANNEXE : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ASS INITIATIVE CHABLAIS

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
<i>Immobilisations financières</i>				
<i>Prêts</i>	755 271	18 430	736 841	695 659
ACTIF IMMOBILISE	755 271	18 430	736 841	695 659
<i>Stocks</i>				
<i>Créances</i>				
<i>Autres créances</i>	124 808		124 808	83 175
<i>Divers</i>				
<i>Disponibilités</i>	236 086		236 086	247 667
ACTIF CIRCULANT	360 894		360 894	330 842
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	1 116 164	18 430	1 097 735	1 026 501

ASS INITIATIVE CHABLAIS

Bilan

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
<i>Fonds associatifs sans droit de reprise</i>	736 397	708 036
<i>Report à nouveau</i>	111 133	111 299
RESULTAT DE L'EXERCICE	-14 435	-6 849
FONDS PROPRES	833 096	812 485
<i>Apports</i>	258 214	209 741
Fonds associatifs avec droit de reprise	258 214	209 741
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	258 214	209 741
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>		
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits</i>		
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	2 544	3 504
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	1 609	
<i>Autres dettes</i>	2 272	771
DETTES	6 425	4 275
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	1 097 735	1 026 501

ASS INITIATIVE CHABLAIS

Compte de résultat

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
<i>Subventions d'exploitation</i>	47 159	93,94	48 558	94,11	-1 399	-2,88
<i>Reprises et Transferts de charge</i>			2 229	4,32	-2 229	-100,00
<i>Cotisations</i>	3 040	6,06	3 040	5,89		
<i>Autres produits</i>	5 731	11,42	8 935	17,32	-3 205	-35,86
Produits d'exploitation	55 929	111,42	62 763	121,64	-6 833	-10,89
<i>Autres achats non stockés et charges exte</i>	66 595	132,66	62 803	121,72	3 791	6,04
<i>Salaires et Traitements</i>			1 780	3,45	-1 780	-100,00
<i>Autres charges</i>			1		-1	-100,00
Charges d'exploitation	66 595	132,66	64 584	125,17	2 010	3,11
RESULTAT D'EXPLOITATION	-10 665	-21,25	-1 822	-3,53	-8 843	485,41
<i>Produits financiers</i>	10 131	20,18	8 420	16,32	1 711	20,32
<i>Charges financières</i>	12 291	24,48	13 447	26,06	-1 156	-8,60
Résultat financier	-2 160	-4,30	-5 027	-9,74	2 867	-57,03
RESULTAT COURANT	-12 826	-25,55	-6 849	-13,27	-5 976	87,26
Résultat exceptionnel						
<i>Impôts sur les bénéfices</i>	1 609	3,21			1 609	
EXCEDENT OU DEFICIT	-14 435	-28,75	-6 849	-13,27	-7 585	110,75
<i>Contribution volontaires en nature</i>						
<i>Bénévolat</i>	31 893		40 810		-8 917	-21,85
<i>Prestations en nature</i>	12 554		16 401		-3 847	-23,46
Total des produits	44 447		57 211		-12 764	-22,31
<i>Mise à disposition gratuite</i>	12 554		16 401		-3 847	-23,46
<i>Personnel bénévole</i>	31 893		40 810		-8 917	-21,85
Total des charges	44 447		57 211		-12 764	-22,31

ASS INITIATIVE CHABLAIS

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : INITIATIVE CHABLAIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 1 097 735 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 14 435 Euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 04/06/2020 par les dirigeants de l'association.

Présentation des activités de l'association

Initiative Chablais est une plateforme d'initiative locale membre du réseau national Initiative France. La plateforme aide les créateurs, repreneurs en apportant son expertise sur le financement d'un projet.

Elle peut également participer à financer leur projet s'ils prévoient de recourir à un prêt bancaire à l'aide de dispositifs financiers.

Le dispositif principal est le prêt d'honneur de la plateforme, prêt personnel accordé au créateur ou repreneur pour un montant maximum de 23 000 € remboursable entre 3 et 7 ans. Son octroi est accompagné d'un parrainage par un chef d'entreprise afin de faire bénéficier le créateur/repreneur de l'expérience d'un « aîné ».

Celui-ci peut être cumulé avec un prêt d'honneur "Start Up & Go" pour les projets innovants (sur des fonds régionaux), et le prêt « Entreprise Remarquable » pour les projets incluant une dimension sociétale et/ou développement durable.

A compter de 2018, nous avons également pu mobiliser le PTZ CDC (Prêt à taux Zéro de la Caisse des Dépôts et Consignations), soit en complément du prêt d'honneur Initiative, soit en prêt seul.

Les porteurs de projet ayant bénéficié d'un prêt de la plateforme font ensuite partie du « Club des créateurs » invités à des conférences, formations, événements pour développer leur réseau.

L'association participe également régulièrement à des salons, ateliers, événements pour promouvoir ses activités.

ASS INITIATIVE CHABLAIS **Règles et méthodes comptables****Règles générales**

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ASS INITIATIVE CHABLAIS

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
<i>Immobilisations financières</i>	713 956	247 700	206 385	755 271
Total	713 956	247 700	206 385	755 271
Amortissements & provisions :				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
<i>Immobilisations financières</i>	18 297	5 000	4 867	18 430
Total	18 297	5 000	4 867	18 430
ACTIF NET				736 841

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
<i>Virements de poste à poste</i>				
<i>Virements de l'actif circulant</i>				
<i>Acquisitions</i>			247 700	247 700
<i>Apports</i>				
<i>Créations</i>				
<i>Réévaluations</i>				
Augmentations de l'exercice			247 700	247 700
Ventilation des diminutions				
<i>Virements de poste à poste</i>				
<i>Virements vers l'actif circulant</i>				
<i>Cessions</i>			206 385	206 385
<i>Scissions</i>				
<i>Mises hors service</i>				
Diminutions de l'exercice			206 385	206 385

ASS INITIATIVE CHABLAIS**Notes sur le bilan****Immobilisations financières**

29 nouveaux prêts ont été débloqués en 2019 pour un montant global de 247 700 €.

5 prêts ont été considérées en 2019 comme irrécouvrables pour une somme nette de garantie de 7 291 €.

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 880 079 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
<i>Créances rattachées à des participations</i>			
<i>Prêts</i>	755 271	242 773	512 498
<i>Autres</i>			
Créances de l'actif circulant :			
<i>Créances Clients et Comptes rattachés</i>			
<i>Autres</i>	124 808	124 808	
<i>Charges constatées d'avance</i>			
Total	880 079	367 581	512 498
<i>Prêts accordés en cours d'exercice</i>	247 700		
<i>Prêts récupérés en cours d'exercice</i>	206 385		

Produits à recevoir

	Montant
<i>APPORT AVEC DROIT DE REPRISE REGION AURA 2019</i>	50 000
<i>SOLDE SUBVENTIONS EXPLOITATION FSE 2018+2019</i>	61 467
<i>SOLDE SUBVENTIONS EXPLOITATION REGION AURA 2018+2019</i>	10 348
<i>COTISATION STATUTAIRE 2019</i>	152
Total	121 967

ASS INITIATIVE CHABLAIS**Notes sur le bilan****Dépréciation des actifs**

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
<i>Immobilisations financières</i>	18 297	5 000	4 867	18 430
<i>Stocks</i>				
<i>Créances et Valeurs mobilières</i>				
Total	18 297	5 000	4 867	18 430
Répartition des dotations et reprises :				
<i>Exploitation</i>				
<i>Financières</i>		5 000	4 867	
<i>Exceptionnelles</i>				

La norme préconisée par le réseau Initiative France concernant la comptabilisation de la dépréciation pour risque de non recouvrement des prêts d'honneur a été appliquée à compter de l'établissement des comptes annuels 2015. La dépréciation est estimée de la manière suivante :

- Cessation d'activité ou liquidation judiciaire en cours : 100 % du solde net de garantie,
- Redressement judiciaire en cours : 100 % du solde net de garantie,
- Au-delà de 6 échéances non honorées : 75 % du solde net de garantie,
- Au-delà de 3 échéances non honorées : 50 % du solde net de garantie.

Sur le total des prêts en cours au 31 décembre 2019 de 755 271 €, 41 424 € font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 18 430 €.

ASS INITIATIVE CHABLAIS**Notes sur le bilan**

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommatio	Ala clôture
<i>Fonds propres sans droit de re</i>	708 036	-5 156	33 517		736 397
<i>Fonds propres avec droit de re</i>	209 741	-1 527	50 000		258 214
<i>Ecart de réévaluation</i>					
<i>Réserves</i>					
<i>Report à Nouveau</i>	111 299	-165			111 133
<i>Excédent ou déficit de l'exercic</i>	-6 849	6 849		14 435	-14 435
Situation nette	1 022 227		83 517	14 435	1 091 309
<i>Fonds propres consommables</i>					
<i>Subventions d'investissement</i>					
<i>Provisions réglementées</i>					
<i>Droits de propriétaires (Commo</i>					
TOTAL	1 022 227		83 517	14 435	1 091 309

ASS INITIATIVE CHABLAIS

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 6 425 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
<i>Emprunts obligataires convertibles (*)</i>				
<i>Autres emprunts obligataires (*)</i>				
<i>Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :</i>				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
<i>Emprunts et dettes financières divers (*) (**)</i>				
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	2 544	2 544		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	1 609	1 609		
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>				
<i>Autres dettes (**)</i>	2 272	2 272		
<i>Produits constatés d'avance</i>				
Total	6 425	6 425		
<i>(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>				
<i>(*) Emprunts remboursés sur l'exercice</i>				
<i>(**) Dont envers les associés</i>				

Charges à payer

	Montant
HONORAIRES NON PARVENUS	2 544
Total	2 544

ASS INITIATIVE CHABLAIS**Notes sur le compte de résultat**

Analyse du résultat

	Déficit	Bénéfice
Résultat de l'exercice	14 435	
<i>Fonds de prêts</i>	7 724	
Part du résultat sur gestion conventionnée	7 724	
Part du résultat sur gestion libre	6 711	

ASS INITIATIVE CHABLAIS**Autres informations****Evènements postérieurs à la clôture**

Evènements postérieurs à la clôture en lien avec l'épidémie de COVID-19.

Dans le cadre du soutien à la trésorerie des entreprises et de leurs dirigeants, l'association Initiative Chablais a proposé à l'ensemble des créateurs et repreneurs d'entreprises disposant d'un prêt d'honneur en cours en mars 2020 de reporter les échéances de prêt d'honneur sur une durée de 3 à 6 mois.

Au 19 mai 2020, sur 160 lauréats contactés, 45 lauréats ont demandé un report :

- 37 ont demandé un report sur 3 mois,
- 2 ont demandé un report sur 5 mois,
- 6 ont demandé un report sur 6 mois.

Ces reports représentent un total de 7 660 € par mois pour les 3 premiers mois.

Au 19 mai 2020, aucune défaillance d'entreprise parmi les prêts en cours n'était constatée. L'association reste cependant attentive sur l'ensemble des dossiers, notamment ceux présentant des difficultés de recouvrement préalablement à la crise sanitaire, pour déclencher la garantie BPI France. Les entreprises font l'objet, depuis la mise en place des mesures gouvernementales, d'un suivi plus soutenu de la part de l'association.

Effectif

Effectif moyen du personnel : 1 personne.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
<i>Cadres</i>				
<i>Employés</i>		3	3	1
<i>Ouvriers</i>				
<i>Contrat Emploi Solidarité</i>				
<i>Contrat de Qualification</i>				
<i>Contrat Retour Emploi</i>				
<i>Contrat initiative Emploi</i>				
Total		3	3	1

Sont mis à disposition par l'association L'Agence Economique du Chablais dans le cadre de la convention de coopération entre les deux associations une chargée de mission dédiée à temps plein à l'animation de la plate-forme locale Initiative Chablais accompagnée d'une assistante à hauteur d'un mi-temps depuis novembre 2019 (faisant l'objet d'une refacturation entre les deux structures) ainsi qu'une assistance administrative chargée du back office de l'association Initiative Chablais (gestion des prélèvements bancaires, préparation des contrats de prêts, saisie comptable) pour 10 % de son temps de travail et la directrice pour 10 % de son temps de travail (instances associatives, demandes de subventions, dossiers de financements FSE et Région).

ASS INITIATIVE CHABLAIS**Autres informations**

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euro
<i>Effets escomptés non échus</i>	
<i>Avals et cautions</i>	
<i>Engagements en matière de pensions</i>	
<i>Engagements de crédit-bail mobilier</i>	
<i>Engagements de crédit-bail immobilier</i>	
Prêts accordés en 2019 mais non encore décaissés au 31/12/2019 (8 projets)	61 000
<i>Autres engagements donnés</i>	61 000
Total	61 000

ASS INITIATIVE CHABLAIS**Autres informations****Contributions volontaires**

	N	N-1
Ressources		
<i>Bénévolat</i>	31 893	40 810
<i>Prestations en nature</i>	12 554	16 401
<i>Dons en nature</i>		
Total	44 447	57 211
Emplois		
<i>Secours en nature</i>		
<i>Mise à disposition gratuite de biens et services</i>	5 919	10 225
<i>Prestations</i>	6 635	6 176
<i>Personnel bénévole</i>	31 893	40 810
Total	44 447	57 211

La valorisation des contributions volontaires en nature comprend les éléments suivants :

- Mise à disposition gratuite de locaux et de matériel par l'association L'Agence Economique du Chablais :
Evaluation à partir des charges réelles payées par l'association L'Agence Economique du Chablais au prorata de l'effectif affecté à l'association Initiative Chablais par rapport à l'effectif total de l'association L'Agence Economique du Chablais (1/4 pour la majorité des postes).
- Mise à disposition de salariés par l'association L'Agence Economique du Chablais :
Evaluation à partir des salaires chargés (salaires bruts et charges patronales) de l'effectif affecté à l'association Initiative Chablais (une assistance administrative et la directrice pour 10 % de leur temps de travail).
- Mise à disposition gratuite de locaux par les collectivités locales ou des entreprises dans le cadre du conseil d'administration et de l'assemblée générale :
Evaluation par rapport au coût de location de ces salles communément pratiqué par les collectivités locales ou les entreprises.
- Bénévolat de chefs d'entreprise dans le cadre des parrainages et des membres dans le cadre des comités d'agrément.
Evaluation en fonction du temps passé (nombre de séances * nombre de personnes * nombre d'heures pour les comités d'agrément et nombre de mois de parrainage * 1/2 h de parrainage par mois par parrain pour les parrainages des créateurs) multiplié par un taux moyen correspondant à un salaire brut de 4 500 € chargé à 45 % de charges patronales sur une moyenne de 1 575 heures travaillées par an (base 50 €/heure en 2010 revalorisée en fonction de l'évolution du SMIC soit 56,60 € en 2019).